



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

FMI

Question écrite n° 68097

Texte de la question

Mme Monique Collange appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la nature des éléments pris en compte par le bureau d'évaluation, créé à l'initiative du Fonds monétaire international, dans le but d'être plus ouvert et comptable de ses activités devant les pays membres. Le Fonds monétaire international se doit de tenir compte dans ses activités des droits humains, notamment civils et politiques. Dans ce cadre, le bureau d'évaluation des politiques menées par l'institution financière devrait être sensibilisé aux problèmes des droits de l'homme afin qu'il en tienne compte dans son analyse. Aussi, elle souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur ce dossier.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est soucieux que le Fonds monétaire international, même s'il n'a pas pour mandat explicite le respect des droits fondamentaux, civils et politiques agisse toujours en conformité avec ceux-ci. La déclaration récente du bureau d'évaluation indépendant doit pouvoir contribuer à garantir ce respect. Le principe de la création d'un bureau d'évaluation indépendant a été approuvé par le Comité monétaire et financier international (CMFI) d'avril 2000. Sa vocation est de mettre en oeuvre des évaluations objectives et indépendantes dans le domaine, et en fonction de critères, qui relèvent du mandat du FMI. Dans ce contexte, le bureau d'évaluation doit à la fois compléter les travaux d'évaluation qui ont déjà lieu au plan interne, promouvoir les améliorations nécessaires dans le mode de fonctionnement du FMI et renforcer la transparence de l'action du Fonds. Si la mise en place du bureau d'évaluation constitue un progrès indéniable, la France entend se montrer vigilante en ce qui concerne la manière dont le bureau va fonctionner. Son mandat garantit son indépendance vis-à-vis de la direction et des services du Fonds monétaire. Il est prévu que le directeur du bureau sera responsable de la préparation du programme du travail et qu'il fera rapport périodiquement au conseil d'administration. Il a présenté un premier rapport au Comité monétaire et financier international (CMFI) qui s'est réuni à Ottawa le 18 novembre. Le gouvernement veillera à s'assurer que le bureau d'évaluation contribue effectivement à renforcer la légitimité, l'efficacité et la responsabilité du FMI. Seul un bilan de ces premières étapes permettra d'apprécier si le bureau d'évaluation répond effectivement à ces objectifs, et d'en tirer des enseignements pour d'éventuelles étapes supplémentaires. Et tout état de cause, le Gouvernement veillera à ce que l'activité du FMI soit respectueuse des droits civils, politiques, économiques et sociaux et que les évaluations que seront conduites par ce nouveau bureau concourent à ce respect.

Données clés

Auteur : [Mme Monique Collange](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68097

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6115

Réponse publiée le : 10 décembre 2001, page 7051